

COMMUNE de AIGUEBELLE - 73002

LISTE COMMUNALE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'OCCUPATION DES SOLS

LIBELLE DE LA SERVITUDE	REF	OBJET	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
PASSAGE TRAVAUX ET ENTRETIEN DES OUVRAGES	A4	L'Arc et autres cours d'eau non domaniaux	Arrêté Préfectoral du 30/06/1998	Direction Départementale des Territoires 1 rue des Cévennes 73011 CHAMBERY cedex
PROTECTION DES EAUX	AS1	Captage de La Combe	Arrêté préfectoral du 23/09/1988	Agence Régionale de Santé - délégation Savoie94, boulevard de Bellevue - CS 9001373018 CHAMBERY cedex
SERVITUDES DE HALAGE ET DE MARCHEPIED	EL3	Servitudes de libre passage sur les berges de l'Arc	Décret n° 60-419 du 25/04/1960	Direction Départementale des Territoires 1 rue des Cévennes 73011 CHAMBERY cedex
CANALISATION de GAZ	I3	Canalisation de transport de gaz : Chamousset – Aiguebelle	arrêté préfectoral de DUP du 17/01/2001	GRT GAZ Région Rhône Méditerranée 33 rue Pétrequin - BP 6407 69413 LYON cedex 06
LIGNES ELECTRIQUES	I4	Ligne 400 kV n°3 Albertville - Grande Ile	Déclaration d'utilité publique du 01/02/1954	Réseau de Transport d'Électricité Centre de Développement Ingénierie 5, rue des Cuirassiers – TSA 61002 69501 LYON cedex 3
	I4	Ligne 225 kV n°2 Albertville – Longefan - Randens	Déclaration d'utilité publique du 02/03/1970	
	I4	Ligne 45 kV n°1 La Perrière – Aiguebelle - Randens	Décret du 11/06/1970	
	I4	Ligne 45 kV La Pouille – Randens	Arrêté ministériel du 02/04/1991	
	I4	Postes d'Aiguebelle SNCF et de La Pouille		
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS	PM1	Plan de prévention des risques d'inondation de l'Arc	Arrêté préfectoral du 07/05/2014	Direction Départementale des Territoires 1 rue des Cévennes 73011 CHAMBERY cedex
TELECOMMUNICATION - PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES	PT1	Station hertzienne d'Aiguebelle	Arrêté ministériel du 15/01/1996	ORANGE – UPR – SE/ETU/MPGD 654, cours du 3 ^{ème} Millénaire 69792 SAINT PRIEST cedex
TELECOMMUNICATION - PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES	PT2	Station hertzienne d'Aiguebelle : : zone de dégagement 450 m x 100 m	Arrêté ministériel du 15/01/1996	
RESEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	PT3	Fibres optiques n° 41 et 73.243		ORANGE – UI Alpes 30bis, rue Ampère - 38000 GRENOBLE
VOIES FERRÉES	T1	Domaine public ferroviaire et terrains riverains		SNCF Délégation Territoriale de l'Immobilier Sud-Est 18, avenue Georges Pompidou - 69003 LYON